

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 50109

Numéro SIREN : 494 127 673

Nom ou dénomination : A.M.I.

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2021 sous le numéro de dépôt 9083



30-3

SARL A.M.I

**AU CAPITAL DE 183 000,00 €
AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES
LES SAISIES
73620 HAUTELUCE
RCS CHAMBERY 494 127 673**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL
A.M.I EN SAS (Société par Actions
Simplifiée)**

Article L.223-43 du Code de commerce



A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 11 octobre 2021 et en application de l'article L.223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

La mission du Commissaire aux comptes définie par l'article L. 223-43, al.1 du Code de commerce consiste à analyser la situation de la société par rapport à des critères d'ordre financier et d'exploitation lui permettant de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité d'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société au 31 octobre 2020, est la suivante :

1. Nature de l'opération de transformation :

Elle consiste à changer la forme de votre société, sans création d'une nouvelle personne morale, pour passer de la forme juridique de SARL (société à responsabilité limitée) à celle de SAS (société par actions simplifiée).

2. Documents de référence :

Les documents comptables de référence sont les suivants :

- Plaquette des comptes annuels au 31 octobre 2020 ;
- Extrait bancaire du compte « BANQUE DE SAVOIE » au 18 octobre 2021 ;
- Plaquette des comptes annuels clos le 31 mai 2021 de la SARL AIR SPORTS SERVICES ;
- Plaquette des comptes annuels clos le 31 mai 2021 de la SARL ALPES SAVOIES VOYAGES ;
- Plaquette des comptes annuels clos le 31 décembre 2020 de la SAS HELVETIAN EYE CENTER FRANCE ;

Les documents juridiques de référence sont les suivants :

- Statuts signés lors de la constitution le 15 décembre 2006, par voie d'apport de titres ;
- Extrait K bis du 12 février 2019 et du 8 octobre 2021 ;
- Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 avril 2019 approuvant les comptes clos le 31 octobre 2018 ;



- Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 avril 2020 approuvant les comptes clos le 31 octobre 2019 ;
- Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 avril 2021 approuvant les comptes clos le 31 octobre 2020 ;
- Décision de l'associé unique en date du 11 octobre 2021 pour la nomination du cabinet GMG AUDIT, en qualité de commissaire à la transformation ;
- Projet du procès-verbal des décisions de l'associé unique approuvant l'extension de l'objet social et la transformation en SAS ;
- Projet des statuts sous la nouvelle forme juridique

3. Appréciation de la valeur des biens composant l'actif social au 31 octobre 2020 :

A l'analyse des principaux postes d'actifs, nous avons fait les constats suivants :

L'« actif net immobilisé » qui s'élève à 148 486 euros est composé principalement :

- d'immobilisations incorporelles pour 22 556 euros (soit 15, % de l'actif net immobilisé) ;

Au 31 octobre 2020, les immobilisations incorporelles portent exclusivement sur un mali de fusion provenant de dissolution anticipée de la société « Compagnie des Elfes » approuvée par une décision de l'associé unique en date du 20 mars 2012.

- d'immobilisations corporelles pour 1 098 euros (7,4 % de l'actif net immobilisé) ;

Au 31 octobre 2020, les immobilisations corporelles portent exclusivement sur du matériel informatique d'une valeur d'origine de 1 684 euros, amorti à hauteur de 34,8 %.

- d'immobilisations financières pour 124 832 euros (841 % de l'actif net immobilisé) ;

Au 31 octobre 2020, les immobilisations financières portent exclusivement sur des titres de participations. Les participations détenues sont au nombre de trois, dont deux font l'objet d'une dépréciation ; à savoir :

- o les titres de participations de la SARL AIR SPORTS SERVICES pour une valeur brute de 340 000 euros, dépréciés à hauteur de 63,4 % ;
- o les titres de participations de la SARL ALPES SAVOIES VOYAGES pour une valeur brute de 2 000 euros, intégralement dépréciés ;
- o les titres de participations de la SAS HELVETIAN EYE CENTER pour une valeur brute de 250 euros.

Nous n'avons pas remarques à formuler sur les principaux postes constituant l'actif net immobilisé.



L' « actif circulant » qui s'élève à 265 010 euros est composé principalement :

- de créances clients pour 67 717 euros (soit 25,5% de l'actif circulant) ;
Les créances clients concernent uniquement les filiales, dont la réciprocité a été confirmée à la clôture.

- des créances groupe et associés pour 129 571 euros (soit 48,9% de l'actif circulant) ;
y compris une créance vis à vis de la SARL AIR SPORTS SERVICES pour 123 663 euros, dont la réciprocité est confirmée ;
y compris une créance vis à vis de la SARL ALPES SAVOIES VOYAGES pour 47 323 euros, dont la réciprocité est confirmée ;
en sachant que ces créances sont globalement dépréciées à hauteur de 41 415 euros au 31 octobre 2021.

- de débiteurs divers pour 49 748 euros (soit 18,8% de l'actif circulant) ;
y compris une créance vis à vis de M RAYNAUD pour 49 445 euros, dont la réciprocité est confirmée.

- des disponibilités pour 13 369 euros (soit 5,0% de l'actif circulant)
La société dispose uniquement d'un compte bancaire domicilié à la BANQUE DE SAVOIE.

Le montant des disponibilités est justifié par rapprochement avec l'extrait bancaire au 31 octobre 2020 ; tandis que le solde présente un solde débiteur de 1 503 euros à ce jour.

Nous n'avons pas de remarques à formuler sur les principaux postes constituant l'actif circulant.

4. Décomposition des capitaux propres au 31 octobre 2020 :

Au 31 octobre 2020, les capitaux propres de votre société s'élèvent à 360 678 euros, et peuvent se décomposer de la manière suivante :

- Capital social = 183 000 euros ;
- Réserve légale = 18 300 euros ;
- Autres réserves = 127 683 euros ;
- Résultat = 31 695 euros ;

Pour information, dans le procès-verbal des décisions de l'associé unique du 30 avril 2021, visant à approuver les comptes annuels clos le 31 octobre 2020, il a été décidé de distribuer un dividende de 20 000 euros prélevé sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2020 ; en sachant que le reliquat a été affecté en « Autres réserves ».

A l'issue de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2020, les capitaux propres s'élèvent ainsi à 340 678 €, pour un capital social de 183 000 euros.

Nous n'avons pas de remarques à formuler sur les principaux postes constituant les capitaux propres.



5. Situation de la société depuis le 31 octobre 2020 :

Le bilan établi au 31 octobre 2020, permet de confirmer que l'activité de la société depuis le 1^{er} novembre 2019 ne s'est pas sensiblement modifiée et que ces évolutions ne remettent pas en cause les commentaires faits ci-dessus ainsi que la conclusion de notre rapport.

6. Juridique :

Nous nous sommes assurés que les obligations liées à la nouvelle forme juridique, relatives au nombre d'associés et au montant minimum du capital social, sont satisfaites.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

La Ravoire, le 18 octobre 2021

Le Commissaire à la transformation
SARL GMG AUDIT
Représentée par

JULIEN PICARD
Commissaire aux comptes Associé



SARL A.M.I

**AU CAPITAL DE 183 000,00 €
AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES
LES SAISIES
73620 HAUTELUCE
RCS CHAMBERY 494 127 673**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SARL
A.M.I EN SAS (Société par Actions
Simplifiée)**

Article L.224-3 du Code de commerce



A l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 11 octobre 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur de biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

La Ravoire, le 18 octobre 2021

Le Commissaire à la transformation
SARL GMG AUDIT
Représentée par

JULIEN PICARD
Commissaire aux comptes Associé